



BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : SBIF
Siège social : Avenue JOHN KENNEDY
Adresse : 01 BP 5394 Ouagadougou.
Téléphone : 25 33 04 91/92
Télécopieur : 25 33 04 90
ANB : Burkina Faso
Nom & prénoms du Représentant légal : Alexis LOURGO
Fonction du Représentant légal : Directeur Général
Email : sbif@fasonet.bf

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : ONATEL BF
Symbole : ONTBF
Siège social : Ouagadougou.
Téléphone : 25 33 40 01
Télécopie : 25 31 03 31
Email : relation.investisseurs@onatel.bf

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : Gisèle COLGO		
Date de signature du contrat : 14/04/2009	Contrat renouvelé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 1 an	Combien de fois : Par tacite reconduction.	Date du dernier renouvellement : 14/04/2017
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 <i>(la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)</i>		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7.5%		
Compte DCBR utilisé : 10184		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	31/12/2016	30/06/2017	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	4215	4215	0	0
Montant en espèces (F CFA)	11 627 189	14 017 815	2 390 626	20.56

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Ouagadougou, le 14/07/2017

Signature et cachet
(du déclarant ou son Représentant légal)



NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.